



## droit de l'acheteur apres remise des clés

Par **blancheneige**, le **03/03/2021** à **10:24**

Bonjour, j'ai acheté un petit appartement en Espagne par le bien d'une annonce gérée par l'agence du vendeur. Nous avons visité cet appartement 2 fois en présence du vendeur. Après achat, après la remise des clés faite par procuration à distance, nous nous sommes rendus sur place pour la remise des clés. Lors de la possession des lieux, nous avons découvert que la tuyauterie d'évacuation de la cuisine était complètement bouchée et inutilisable. À qui reviens la remise en état ? À qui s'adresser ? L'agence et l'ancien propriétaire font la sourde oreille et ne répondent plus à nos sollicitations étant donné que nous sommes loin. Merci de m'aider cordialement

Par **Louxor\_91**, le **03/03/2021** à **11:03**

Bonjour,

ce bien a été acheté en Espagne ? Les lois françaises ne s'y appliquent pas !? A voir en local...